

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le 20 SEP. 2011

Préfecture

Direction de l'action locale

Bureau des procédures
environnementales

N° 2011.464

ARRÊTE PREFECTORAL DE LEVEE DE MISE EN DEMEURE

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L.514-1;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-429 du 13 septembre 2010 mettant en demeure la société DECKER de rendre conforme le dispositif autonome d'assainissement installé sur son site de BERTRAMBOIS aux dispositions de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, repris à l'article 8-4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°16886 du 13 juillet 1995 modifié par arrêté préfectoral complémentaire n°2009-400 du 25 août 2009, avant le 30 juin 2011, en le complétant par la mise en place d'un épandage vertical drainé (filtre à sable) ;

Vu le rapport CM/LL/817/2011 de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine en date du 13 septembre 2011 ;

Considérant que les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2010-429 du 13 septembre 2010 susvisé sont désormais respectées ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

Article 1er: Levée de la mise en demeure

La mise en demeure prise par arrêté préfectoral n° 2010-429 du 13 septembre 2010 à l'encontre de la Société DECKER est levée.

.../...

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Lunéville et l'inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

– M. le Directeur de la Société DECKER

et dont une copie sera adressée à

– M. le Maire de BERTRAMBOIS.

Le préfet,


François MALHANCHE
Le Secrétaire Général

